

**DEPARTEMENT
DE L'EURE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

MAIRIE D'EZY-SUR-EURE

**COMMUNE
D'EZY-SUR-EURE**

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
Mardi 18 juin 2024

Séance du 28 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-huit juin

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la Salle d'Activités Communale Henri Lecomte, sous la présidence de
Pierre LEPORTIER, Maire**

Nombre de Conseillers
présents :
14

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM.BARONNET, R.CHEVRETEAU, C. MANGEOT, S.MARIE, M.PAGÈS,
D. DUPONT
formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers
votants :
19

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
S. GUIARD donne pouvoir à D. DUVAL
C. LEVÉZIER donne pouvoir à C. ROUGERON
P. PARRA donne pouvoir à R. CHEVRETEAU
F. RIGOT donne pouvoir à É. GROUX

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

M. BÉNARD, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, C. DRÈGE, C. KERFOURN, C. LINY, C. ANCELIN, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Monsieur Claude ROUGERON est élu secrétaire de séance



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 5
Nombre de conseillers absents excusés : 2
Nombre de conseillers absents non excusés : 6

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 10.

Monsieur le Maire remarque que seulement quatorze conseillers municipaux sont présents. Monsieur le Maire rappelle que le quorum d'une séance de conseil municipal est de quatorze conseillers. Les pouvoirs ne sont pas comptabilisés.

Monsieur Claude ROUGERON est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2024

Monsieur le Maire soumet au vote l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2024. Madame Élodie GROUX, 4^{ème} adjointe en charge du Tourisme, de la Communication et de la Culture, et Monsieur Florian RIGOT, Conseiller municipal, ont apporté des corrections de forme. Après prise en compte de ces modifications, le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Exposé des décisions prises en vertu de la délégation de fonction du Maire

Aucune décision n'a été prise en vertu de la délégation de fonction de Monsieur le Maire.

➤ **1 – Finances**

A – Attribution de subventions aux associations au titre de l'exercice 2024 (2^{ème} partie)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vincent RÉVEILLARD, 7^{ème} adjoint, en charge des Associations, des Animations communales et des Affaires sportives.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD présente les bilans des associations qui ont sollicité une subvention et apporte quelques précisions relatives à certaines demandes de subvention.

Le tableau se trouve page suivante.

ASSOCIATIONS	Pour mémoire en 2023		Demandes	Propositions	Conseillères & Conseillers Municipaux ne prenant pas part au vote du Conseil Municipal	Votes du CM 28/06/2024
	Subvention	Except. - indirect.				
Amicale du Personnel Communal	n'a pas demandé de subvention		300 €	300 €		300 €
Association du Musée du Peigne	5 000 €		5 000 €	5 000 €	BARONNET Marie-Madeleine + BRET Joëlle + FERNANDES Tiffany + GROUX Élodie + LINY Christophe	5 000 €
Collège Claude Monet d'Ezy	2 150 €		1 940 €	1 940 €	BÉNARD Michelle + BRET Joëlle + ROUGERON Claude	1 940 €
Comité des fêtes d'Ezy	1 000 €		5 000 €	5 000 €	BRET Joëlle + DRÈGE Céline + GROUX Élodie + HERMET Denis + LEVÉZIER Chantal + RIGOT Florian + MARIE Sébastien	5 000 €
EZY et son Histoire	n'a pas demandé de subvention		3 000 €	0€ prestation de service	BRET Joëlle + NOË Claude + ROUGERON Claude	0 € prestation de services
FNACA	210 €		210 €	210 €		210 €
Galipette	600 €		600 €	600 €		600 €
Hand Ball Ezy/Saint-André	1 200 €		1 500 €	1 200 €		1 200 €
Les Amis du Musée du Peigne	300 €		300 €	300 €		300 €
Musicalement Vôtre	5 000 €		8 000 €	5 000€ maintenant et 3 000€ sur BP 2025	BÉNARD Michelle + HERMET Denis	5000 € et 3 000 € sur BP 2025
Tennis de table Croth/Ezy/Garences	500 €		1 500 €	500 €		500 €
Yoga et Détente	gratuité de la salle ECS		gratuité de la salle ECS	gratuité de la salle ECS		gratuité de la salle ECS
TOTAL						20 050,00 €

↳ **Amicale du Personnel de la mairie d'EZY** : la demande concerne la participation au Noël des enfants des employés communaux mais également au repas de fin d'année, organisé afin de nouer des liens entre les collègues et leur famille. La subvention demandée est de 300 €, celle-ci est votée favorablement.

↳ **Association de Gestion du Musée du Peigne** : comme les années précédentes, la participation de 5 000 € est principalement utilisée à l'enrichissement de la collection, à l'organisation de l'exposition, à l'acquisition de matériel mais également à la préparation des 40 ans de l'association. La subvention votée est de 5 000 €.

↳ **Le collège Claude Monet** : 194 élèves scolarisés au collège Claude Monet sont originaires de la Commune. Une participation de 10 € par élève est actée depuis quelques années. La participation financière votée est de 1 940 €.

↳ **Le Comité des fêtes** : comme les années précédentes, de belles manifestations sont attendues. Une nouvelle animation organisée par un prestataire privé, « la fête de l'été », se déroulera du vendredi 5 juillet au dimanche 7 juillet. Contrairement à l'année dernière, le Comité des fêtes ne demande pas de subvention d'équilibre, mais une subvention pour financer en partie le coût de cet événement. La subvention votée est de 5 000 €.

↳ **EZY et son Histoire** : l'association a un projet de création d'une application gratuite permettant d'accéder à deux circuits touristiques et historiques guidés avec quiz et jeux pédagogiques sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle que c'est un ancien projet communal n'ayant pu aboutir en raison des coûts très élevés des panneaux et fléchages. Aujourd'hui le projet numérique se chiffre à 6 000 €.

Monsieur Claude ROUGERON, 1^{er} adjoint en charge des Affaires sociales, de la Santé, Solidarité et de l'Habitat et président de l'association Ezy et son Histoire présente la société informatique. Elle a été créée il y a dix ans et a installé environ 200 circuits touristiques dans toute la France. L'application peut être installée sur tous les smartphones. En revanche les personnes doivent être sur place afin que l'appli fonctionne.

L'association doit rédiger et animer le contenu de ces deux circuits. L'usage de l'application étant gratuite, des dons pourront être faits par les visiteurs. Pour cela, l'association doit créer un site internet. L'ensemble doit être opérationnel fin juillet.

Madame Dominique DUPONT, Conseillère municipale du groupe d'opposition « Agir ensemble pour Ezy » demande quelles langues sont proposées pour les touristes étrangers.

Monsieur Claude ROUGERON répond que pour le moment, en plus du français, l'anglais et l'allemand sont proposés. Deux autres langues pourront être ajoutées selon l'évaluation des besoins.

L'association demande une participation de 3 000 € représentant la moitié du coût du projet. Étant donné que cette demande concerne une prestation de service pour la Commune, l'assemblée décide de régler directement cette somme au prestataire.

↳ **Galipette** : l'association demande le même montant que les autres années à savoir 600 € pour acheter du nouveau matériel. La subvention votée est de 600 €.

↳ **Hand Ball Ezy / Saint-André** : l'association demande 300 € de plus comparé à l'année dernière. Elle souhaite renouveler du matériel et mettre en place des activités afin de recruter des jeunes.

Monsieur le Maire précise que l'association perçoit une participation financière du Conseil Départemental et de la commune de Saint André de l'Eure. La subvention votée est de 1 200 €.

↳ **Musicalement Vôtre** : cette année le montant demandé s'élève à 8 000 € pour contribuer à l'organisation du festival de jazz 2025, et au fonctionnement de l'école de musique. La subvention de 8 000 € demandée est votée par le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, mais elle sera décomposée de la façon suivante :

- 5 000 € seront versés en 2024, comptabilisés sur le budget 2024
- 3 000 € seront versés début 2025, avant le festival de jazz, comptabilisés sur le budget 2025.

↳ **Tennis de table Croth / Ezy / Garennes** : l'association demande cette année une somme beaucoup plus élevée que les années précédentes, à savoir 1 500 €, au lieu de 500 € habituellement. Elle souhaite organiser des compétitions et un stage pour les jeunes, un weekend en extérieur, maintenir la section baby ping et poursuivre la collaboration avec l'entraîneur actuel. La subvention de 500 € est votée.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

B – Tarifs 2024 de la location de la Salle d'Activités Communale (SAC) et de la salle de réunion de l'Espace Culturel et Sportif (ECS)

Monsieur le Maire présente le dossier : un opérateur privé EXA CODE, habilité par le Ministère de l'Intérieur, souhaite utiliser une salle communale pour faire passer l'examen du Code de la Route. La fréquence serait deux séances par mois équivalent au total à deux heures. La salle n°2 de la Salle d'Activités Communale a été proposée. Il convient donc de déterminer la tarification de cette salle et de l'inclure à l'ensemble des tarifs de location des salles communales.

L'assemblée fixe les tarifs suivant les statuts des loueurs. Les tableaux se trouvent page suivante.

ASSOCIATIONS ou COLLECTIVITÉS

TARIFS Année 2024	EZY SUR EURE			EXTERIEURS		
	<i>Demi-Journée</i>	<i>Journée</i>	<i>Week- End</i>	<i>Demi-Journée</i>	<i>Journée</i>	<i>Week- End</i>
SAC (1ère location)	41 €	80 €	156 €			
SAC (location)	122 €	239 €	466 €	245 €	477 €	931 €
Salle n°1 (SAC)	20 €	40 €	79 €	61 €	156 €	303 €
Salle n°2 (SAC)	10 €	20 €	40 €	30 €	78 €	152 €
Salle de Réunion (ECS)	31 €	60 €	117 €	92 €	180 €	350 €

PARTICULIERS ET ENTREPRENEURS DE SPECTACLE

TARIFS Année 2024	EZY SUR EURE			EXTERIEURS		
	<i>Demi-Journée</i>	<i>Journée</i>	<i>Week- End</i>	<i>Demi-Journée</i>	<i>Journée</i>	<i>Week- End</i>
SAC (repas, banquet,..)	153 €	299 €	582 €	260 €	508 €	989 €
Spectacle entrées payantes	291 €	567 €	1 106 €	495 €	964 €	1 880 €
Salle n°1 (SAC)	39 €	77 €	148 €	129 €	195 €	251 €
Salle n°2 (SAC)	20 €	39 €	74 €	65 €	98 €	126 €
Salle de Réunion (ECS)	95 €	186 €	361 €	162 €	315 €	614 €

TARIFS Année 2024	SOUS CONVENTIONNEMENT
Salle n°1 de la SAC	montant forfaitaire de 149 € / mois pour 1 créneau par semaine
Salle n°2 de la SAC	montant forfaitaire de 75 € / mois pour 1 créneau par semaine
Salle n°3 de la SAC	non louable
Salle de réunion de l'ECS	montant forfaitaire de 190 € / mois pour 1 créneau par semaine

La délibération est votée à l'unanimité.

C – Approbation du dossier de demande de subvention pour la préservation de l'Église et ses abords

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée a voté une délibération n°6 / 2022 en séance du 04 février 2022 relative au projet de préservation de l'Église et ses abords, réalisé par le service Commun de l'Agglo du Pays de Dreux. Cette esquisse d'un montant de 375 650 € HT ne contenait pas la rénovation de la toiture ni l'électricité. Un nouveau diagnostic complet, préalable, rédigé en 2022 par Madame Aurélie RANDON, Architecte du Patrimoine, doit être approuvé afin que la demande de subvention soit actualisée. Cette étude est plus élaborée mais elle n'est pas différente du projet initial.

L'assemblée approuve le nouveau projet ainsi que le plan de financement prévisionnel se trouvant page suivante.

Phase travaux	
551 106,59 €	Etat (DRAC) 30 % - 165 331,97 €
	Région Normandie 20% - 110 221,32 €
	Conseil Départemental de l'Eure + Mon Village Mon Amour 30 % - 165 331,97 €
	Commune et/ou Mécénat 20 % - 110 221,32 €

Monsieur le Maire ajoute que les dons versés pour ce projet à la Fondation du Patrimoine bénéficient d'une exonération fiscale d'environ 66 %.

La délibération est votée à l'unanimité.

D – Approbation du dossier de demande de subvention pour la création d'une aire de camping-cars

Monsieur le Maire rappelle également que le Conseil Municipal a voté une délibération n°32 / 2021 en séance du 09 avril 2021, approuvant le projet de dynamisation du camping municipal par la création d'une aire permettant d'accueillir 17 camping-cars. Il est nécessaire d'actualiser le projet et le plan de financement pour déposer les demandes de subvention.

L'assemblée approuve le nouveau projet ainsi que le plan de financement prévisionnel comme suit :

Camping Municipal : Création d'une aire de camping-cars	209 532,00 € HT
Département de l'Eure	30 000,00 € HT
FEADER (programme LEADER)	50 000,00 € HT
Commune	129 532,00 € HT

La délibération est votée à l'unanimité.

E – Approbation du dossier de demande de subvention pour la restauration des registres d'état civil des années 1923 à 1931

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'état des registres d'état civil (naissances-mariages-décès) relatifs aux années 1923 à 1931 mérite une restauration. Une subvention maximum de 50 % peut être accordée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Il convient donc d'approuver le projet de restauration des registres ainsi que le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

Reliures des actes d'état civil des années 1923 à 1931	
972,00 € HT	Etat (DRAC) 50% 486,00 € HT
	Commune 50% 486,00 € HT

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ 2 – Intercommunalité

A – Agglomération du Pays de Dreux : modification statutaire : extension de la compétence supplémentaire « Gendarmerie » au territoire de la commune de Nonancourt

Monsieur le Maire présente le dossier : le président de l'Agglo du Pays de Dreux a notifié la modification des statuts relative à l'extension de la compétence supplémentaire « gendarmerie » au territoire de la commune de Nonancourt. Un avis doit être émis au projet des statuts modifiés.

L'assemblée émet un avis favorable au projet des statuts modifiés de l'Agglo du Pays de Dreux.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ **3 – Administration communale**

📁 **A – Association de Gestion du Musée du Peigne : désignation d'un nouveau membre suite à une démission**

Monsieur le Maire annonce que Monsieur Anthony RIBOT, Conseiller Municipal, a démissionné le 31 mai 2024, à la suite d'un déménagement lié à son nouveau travail. Il convient donc de désigner son remplaçant dans les instances où il siégeait, notamment l'Association de Gestion du Musée du Peigne.

Monsieur Denis HERMET propose sa candidature.

L'assemblée vote favorablement et nomme Monsieur Denis HERMET, membre titulaire au sein de l'association Gestion du Musée du Peigne.

La délibération est votée à l'unanimité.

📁 **B – Modification du temps de travail pour le poste administratif relatif à la gestion du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Monsieur le Maire communique aux conseillers que Madame Solveig DELAISSE, chargée d'action sociale, a refusé la stagiairisation proposée et qu'elle met un terme à son contrat se terminant le 30 juin 2024.

Toutefois, il est indispensable de voter la délibération proposée afin d'actualiser le profil de poste pour le recrutement. En effet, le poste administratif relatif à la gestion de l'action sociale de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale est actuellement un poste à temps non complet, à savoir 17 heures 30 par semaine. La charge de travail et des tâches qui croient depuis plusieurs années impliquent un débordement de la durée de travail citée plus haut. Des heures complémentaires sont donc versées chaque mois. Il y a lieu de revoir la durée de travail ajustée aux besoins de la collectivité. Après étude et concertation, il est proposé de modifier la durée hebdomadaire du poste de chargé d'action sociale à 22 heures par semaine.

Monsieur Denis HERMET, 3ème adjoint en charge des Affaires environnementales, des Espaces Naturels, de l'Animation Commerciale et Industrielle et de la Sécurité demande si un élu communal peut transmettre sa candidature à ce poste désormais vacant.

Monsieur le Maire répond, un élu peut postuler mais s'il était retenu, il devrait démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ **4 – Point d'information**

La chambre régionale des comptes a transmis un rapport d'observations sur la gestion du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) pour la période 2018 - 2022. Il a été transmis à chaque conseiller. Un échange a eu lieu sur l'ensemble des points évoqués. L'assemblée prend acte de la synthèse communiquée par le SIEGE et des actions correctives proposées.

➤ 5 – Questions diverses

- La Maison Familiale Rurale de Mortagne-au-Perche remercie le Conseil pour le versement de la participation financière.
- Madame Dominique DUPONT a envoyé un mail mercredi 26 juin accompagné de photos des trottoirs de la rue du 08 mai 1945, envahis par les herbes, ne pouvant plus être utilisés. La tonte du lotissement du fonds de Sassey était déjà programmée dans la même semaine.
- Monsieur PICHOT, administré, demande à prendre la parole. Il informe qu'un habitant du quartier Beauregard a coupé des branches et des herbes hautes gênant le passage sur la piste cyclable. En revanche, il a laissé tous les branchages au sol.

Monsieur le Maire prend note et informera le service des espaces verts pour ramasser les déchets végétaux.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures.

À Ezy-sur-Eure, le 28 juin 2024

Le Maire, Pierre LEPORTIER



